



Réunion de concertation sur les mesures catégorielles 2021 des corps au RIFSEEP du 3 mai 2021

La déclaration préalable de FO

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez convoqué ce jour pour examiner les mesures catégorielles 2021.

Notre première question sera donc : **où sont les tableaux de montants globaux répartis par corps**, afin de juger des arbitrages et de la politique salariale du ministère, **sur une enveloppe catégorielle de 7,2 millions d'euros qui ne couvre même pas l'inflation ?** Est-ce aux OS de reconstituer ces arbitrages ? Pourquoi ne disposons nous pas des éléments pour la réunion du 11 mai qui portera sur les corps techniques ?

S'agit-il de faire en sorte que les organisations syndicales s'écharpent entre elles et que vous utilisiez sélectivement les remarques faites pour imposer sous couvert de concertation les mesures que vous avez déjà préparées en interne ?

En outre, nous notons plusieurs réunions savamment découpées pour concerter ? Vraiment ?

A quoi cela rime t'il ? **S'agit-il pour l'administration d'opposer aussi les agents entre eux selon leur régime indemnitaire ?** Même si ce n'est pas l'intention Ça y ressemble beaucoup !

Une chose est sûre, **ce montant ne suffit pas pour amorcer de manière significative et a minima une réponse sérieuse aux besoins indemnitaires des personnels**, nous devrions discuter sur une base dix fois plus élevée, ce qui constitue notre première revendication. Nous attendons votre réponse précise sur ce point.

L'administration a organisé dogmatiquement le gel de la rémunération indemnitaire des corps techniques bénéficiant de l'ISS ces presque 10 dernières années, creusant ainsi volontairement et artificiellement les écarts de rémunération au sein de notre ministère, **imposant ainsi une austérité sans pareil sur leur pouvoir d'achat.**

FORCE OUVRIÈRE est parvenue, seule, à faire échec à cette volonté de basculer l'ensemble des corps au RIFSEEP **dont le but est d'individualiser la rémunération et oppose de fait les agents les uns aux autres**, tout cela afin de mettre les personnels sous pression à tous les niveaux et de faire des économies budgétaires sur la masse salariale.

Il faut maintenant combler les retards constatés et donner aux organisations syndicales tous les éléments nécessaires afin de pouvoir mesurer la réalité des mesures annoncées.

Pour autant d'autres engagements ont été pris et doivent être respectés et pas seulement de manière symbolique.

De plus, **de nombreuses revalorisations indemnitaires sont nécessaires pour de nombreux corps de fonctionnaire, pour les corps d'ouvrier et pour les agents non titulaires** dont certains sont mêmes en pleine refonte statutaire et indemnitaire. L'ensemble de ces personnels ne peuvent être écartés des améliorations indemnitaires indispensables.

Enfin l'administration a annoncé opportunément à certaines autres organisations syndicales en fin d'année dernière **des mesures qui semblaient répondre à des revendications portées par FORCE OUVRIÈRE** par courrier du 30 juin 2020, rappelées le 3 juillet suivant en réunion plénière sur les mesures RIFSEEP concernant la Région Île-de-France.

Fort de cet étonnant constat, **nous rappelons ici à l'administration son devoir de neutralité et de nécessaires réponses aux questions notamment évoquées près de 5 mois plus tôt**, et nous notons à cette occasion que l'administration dispose de canaux de communication parallèles instantanés visiblement destinés à vulgariser auprès des personnels sinon ses arbitrages, au moins sa propagande.

Cependant, une nouvelle absence de réponse ministérielle claire à notre courrier de fin d'année dernière sur le financement de ces mesures nous interpelle : sommes-nous là encore face à un nouvel effet d'annonce sans réel impact sur la rémunération des agents concernés ?

Nous croyons pouvoir dire que ce ne serait pas la première fois !

Vous l'avez compris, la question centrale qui rendra crédible la valeur de cet échange sera **à quelle hauteur le ministère s'engage pour répondre aux nécessités de revalorisation indemnitaire ?** Cela évitera les futiles comptes d'apothicaire qui ne parviendront à satisfaire personne et ne créeront que frustration et ressentiments vis-à-vis de l'administration et des ministres.

Au-delà de ce qui a été annoncé par la ministre, pouvez vous nous donner le montant global et détaillé des mesures catégorielles qui sont envisagées et bien évidemment quelles sont vos orientations pour utiliser cette enveloppe en gardant un sens à l'expression mesures catégorielles !

Je vous remercie